

Maghreb Steel/Restructuration

L'Etat remplit sa part du contrat

• **Mesure de sauvegarde définitive sur les tôles laminées à froid et tôles plaquées ou revêtues**

• **Maghreb Steel-Renault: les tests concluants à 85%**

L'ETAT contribue, à sa manière, dans une conjoncture difficile, au sauvetage du géant de la sidérurgie nationale, Maghreb Steel. Le département du Commerce extérieur vient en effet de confirmer la mise en place définitive d'une mesure de sauvegarde sur les importations des tôles laminées à froid et des tôles plaquées ou revêtues, en provenance des marchés de l'Union européenne (UE) et de la Turquie. Cette décision sera en vigueur sur une période de 4 ans (2015-2019). Elle était d'ailleurs déjà en application depuis octobre dernier, sous une forme «provisoire» (25% de droit additionnel ad valorem sur une période de 200 jours).

La version définitivement retenue, elle, introduit un droit additionnel ad valorem de 22% sur les flux à l'importation

Bientôt fournisseur aux standards Renault

CRITIQUE par les importateurs, le sidérurgiste entame une montée en gamme stratégique. Au-delà de la priorité du retour à l'équilibre opérationnel (mi-2016), le groupe prépare déjà ses relais de croissance. L'automobile en fait partie. L'industriel se rapproche de plus en plus des standards de Renault Tanger. Il est à 85% de réussite des tests sur les produits en acier plats qu'il devrait bientôt commencer à livrer au site du constructeur. Les premières livraisons devraient intervenir dès début 2016. Avec le solaire et l'éolien, le management table sur un potentiel additionnel de 200.000 à 300.000 tonnes. Le sidérurgiste compte ainsi vite résorber la surcapacité initiale de l'investissement. L'entreprise avance aussi sur le chantier de la restructuration avec une nouvelle stratégie commerciale, une optimisation des achats, une reconquête progressive de la clientèle, ainsi qu'une reprise en main de l'outil industriel. □

de ces produits, «au-delà d'un contingent annuel de 36.000 tonnes», précise-t-on auprès de la tutelle. Ce dernier schéma a été retenu suite aux consultations engagées par les producteurs européens et turcs auprès du département marocain du Commerce extérieur. De plus, Maghreb Steel, le principal bénéficiaire de ce bouclier commercial, a aussi obtenu de la tutelle l'intégration de deux nouvelles positions tarifaires (7212.30.99.00 et 7226.99.90.99) dans la liste soumise à la mesure de sauvegarde. L'objectif est de verrouiller toutes les portes à l'importation. Selon le management de l'industriel, «il est en effet possible que d'autres produits, inclus dans la mesure, puissent être importés sous ces positions tarifaires afin de contourner la restriction».

L'application de cette mesure se fera sur un calendrier de libéralisation



Pression explosive des importations

En tonnes

Importations	2010	2011	2012	2013	2013 (janv-avril)	2014 (janv-avril)
Tôle laminée à froid	17.291	21.573	43.102	81.630	24.590	36.189
variation		25%	100%	89%	-	47%
Tôle plaquée ou revêtue	24.195	26.441	46.912	46.647	11.431	24.366
variation		9%	77%	-1%	-	113%

Source: Office des changes

Selon le département du Commerce extérieur, Maghreb Steel a subi «une dégradation de ses indicateurs», notamment au niveau de la productivité, la part de marché, l'utilisation des capacités de production, les ventes et profits ainsi que les emplois (Ph. Bziouat)

progressive établi à l'horizon 2018. En d'autres termes, le droit additionnel, imposé aux importations des tôles laminées à froid et des tôles plaquées ou revêtues, devrait passer de 22% pour la 1re année

investissement initial de 6 milliards de DH, Maghreb Steel s'est très vite faite

rattraper par une conjoncture défavorable, marquée par une évaporation de la demande qui a mené à un effondrement des prix. Résultats : le sidérurgiste a perdu les deux tiers de son capital et traîne une lourde ardoise de dette (6 milliards de DH). D'où le lancement de ce plan de restructuration piloté par une nouvelle équipe, après que l'actionnaire principal se soit retiré des affaires de l'entreprise. «Ce n'est pas une protection de rente, mais une protection pour hisser l'entreprise à un niveau de compétitivité», précise Amar Drissi, directeur général de Maghreb Steel. La décision de la mise en place de cette mesure de sauvegarde a bien du mal à passer chez les importateurs (Batifer, Tube et Profil, Robelbois, Comaprom...). Ces derniers reprochent à Maghreb Steel, sommairement, la mauvaise qualité de ses produits ainsi que les prix élevés appliqués par l'industriel sur le marché local. □

Safall FALL

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

d'application de la mesure, à 20% en 2016, 18% en 2017, 16% en 2018, pour enfin finir à 0% à partir du 1er janvier 2019. En volume, selon les dernières statistiques officielles, les importations des tôles laminées à froid ont augmenté de 47% sur la période janvier-avril 2014 par rapport à la même période en 2013. Pour les tôles plaquées ou revêtues, le volume importé a progressé de 113% sur les mêmes échéances comparées. Arcelor Mittal (France), Acciaieria Arvedi (Italie), Salzgitter Mannesmann International (Allemagne) et Dufereo (Suisse) font près de 19% des exportations de ces produits vers le Maroc.

La mise en place du bouclier commercial est l'un des axes majeurs de l'accord tripartite (Etat-banques-actionnaires) finalisé en mai 2014 pour la restructuration de l'activité du géant de l'acier. D'un